

## Compte rendu des élus – Conseil Municipal du lundi 21 juillet 2014

Le dernier conseil municipal a eu lieu le 21 juillet. Et s'il n'aura pas été révolutionnaire dans son contenu, il a trouvé à s'animer en fin de session entre la majorité et l'opposition. Il aura, en outre, été celui des démentis. Comme d'habitude, vous trouverez l'ordre du jour sur le site. Les propos tenus ici restent affreusement empreints de subjectivité et ne sauraient constituer un compte-rendu raisonnable.

Mais revenons à notre conseil avec d'abord, le premier démenti que nous souhaitons faire. Effectivement, nous nous étions trompés lors de notre dernier compte-rendu. Enfin, dans « le mot des élus de l'opposition ». Mais de toute façon ce dernier n'étant pas fiable, il ne convient pas de retenir ce qui est dit à l'intérieur.

Ce démenti, donc, touche aux propos diffamatoires que nous avons tenus et nous souhaitons rectifier : non, les conseils ne se tiennent pas que les jours de matchs.

Enfin, disons qu'ils ne se déroulent pas systématiquement les jours de matchs intéressants pour la population française en général, Faugatienne en particulier. En effet, il y a bien eu des matchs le 21 juillet dernier mais nous avons quelques doutes sur l'intérêt que suscitait la rencontre « Tanjong Pagar United FC vs Hougang United » de la coupe de la ligue singapourienne. Enfin, au cas où, pour ceux qui ne l'auraient pas suivie, cela a été un triste 0-0. (#humour #blague #2emedegre)

Donc nous ne pourrions pas nous en tenir au calendrier de la Fifa pour deviner la prochaine réunion du conseil et nous en sommes attristés parce qu'il faudra être réactif mais pour l'instant, on se débrouille pas mal.

Et sinon le conseil... Il y avait 7 points à l'ordre du jour officiel, un 8ème ajouté du fait de l'actualité apparue entre la rédaction de l'ordre du jour et la tenue dudit conseil.

Contrairement à ce qui avait été noté la fois précédente, il n'était indiqué nulle part sur la convocation que les documents afférents aux points de l'ordre du jour étaient accessibles et consultables en mairie. Aussi encore un des nôtres s'était rendu en mairie le samedi précédent afin de voir ce qu'il était possible de consulter. Mais en fait, rien n'était prévu pour ça et le maire, présent, a indiqué, comme il l'indiquera à nouveau en fin de séance du conseil, qu'il fallait passer en semaine et qu'il était possible de discuter des sujets. Nous y reviendrons plus loin.

### La séance :

1. Sur le secrétaire de séance : pas d'observation. Nous avons voté pour ;

2. Sur la désignation du correspondant « sécurité routière », on a eu peur puisque n'ayant accès à aucun dossier, la majorité aurait pu nous proposer le plus fêtard de la bande. On pouvait toujours essayer de contre-proposer quelque chose mais on sait comment nous sommes écoutés ; finalement, c'est Alain FAUBERT qui a été choisi pour briguer le poste. Vu qu'il n'a pas été porté à notre connaissance que M. FAUBERT finissait en boîte de nuit toutes ses soirées de week-end, nous avons par principe approuvé ce choix. Mais si vous aviez par ailleurs des informations de nature contraire, il sera toujours possible d'inscrire ce point à un conseil ultérieur (#blague #ohlala). Sinon, à titre d'information, le correspondant est un élu plus particulièrement sensibilisé aux problématiques de la Sécurité Routière et à ce titre, il peut participer à un réseau constitué d'autres élus correspondants des communes avoisinantes ;

3. Sur la motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France), il se trouve que ce point est relativement étranger à l'actualité de la commune. Comme expliqué lors du dernier conseil, qui avait un point de soutien au Conseil Général à l'ordre du jour, il s'agit essentiellement d'un choix personnel, de sensibilité sociale et politique. En l'occurrence, l'AMF souhaitait faire savoir au gouvernement sa très grande crainte au regard de la chute des subventions d'Etat pour les collectivités et estimait par ailleurs le comportement des medias critiquables.

Le maire a donné sa vision des choses en expliquant que ces subventions étaient nécessaires et que par ailleurs, elles contribuaient autant à l'emploi public, au travers des investissements en matière de personnel dans la fonction publique territoriale, qu'en terme d'emploi privé, dont particulièrement le BTP qui fonctionne énormément avec les collectivités.

ND Cyrille MAILHE : Sur ce point précis j'ai fait connaître mon point de vue qui est qu'il ne me semble pas qu'il soit opportun d'analyser une mesure gouvernementale sous le seul aspect financier qui serait préjudiciable à la commune. En l'occurrence cela fait plusieurs années que les rapports se multiplient sur les dépenses des collectivités, en matière d'emploi comme d'investissement. Et dans un contexte économique global qui ne s'améliore toujours pas pour l'Etat, la question est moins de savoir comment maintenir le niveau de subventions que d'anticiper pour apprendre à s'en passer. La France est trop endettée. Elle ne pourra pas assumer le même niveau de dépense. Si des marges sont dégagées, elles seront nécessairement employées à la réduction de la dette.

Nous nous sommes abstenus.

4. Transfert de subvention du Pool Routier : Il a été porté à la connaissance de la commune qu'en raison de l'intégration dans la CAM, il était possible de bénéficier d'une enveloppe à des fins de travaux au titre des exercices 2011/2012 mais dont l'emploi est à prévoir avant fin 2014. Concrètement, il s'agit d'en faire la demande à la commune de Villate qui nous réserve un montant de 6 706 €.

Nous n'avons eu, comme sur tous les autres points, aucun document qui puisse nous éclairer sur le rapport entre la compétence voirie qui date de 2010, l'enveloppe du Conseil Général qui était destinée aux exercices 2011/2012, l'intégration dans la CAM en 2014 et l'emploi de cette même enveloppe avant la fin de l'année alors même que nous n'étions pas dans la CAM au titre des exercices visés dans l'enveloppe.

Mais nous avons entendu qu'on pouvait avoir des sous alors par prudence nous avons voté pour (#autoderision #drole)

**5. Modification du règlement intérieur de la bibliothèque :** ce point est en rapport avec l'extension des horaires de l'employée dévolue à l'accueil et la gestion de la bibliothèque. Nous avons voté pour, étant entendu que tout le monde se félicite du succès de ce service aux Faugatiens.

**6. Instauration d'un régime indemnitaire pour la fonction de secrétaire de mairie :** Là encore le maire a expliqué les grandes lignes de la mesure et qu'il était « obligatoire » de voter cette prime (prime dite de « fonction de secrétaire de mairie »). Il s'agit en fait d'une majoration indemnitaire à verser pour la nouvelle secrétaire de mairie.

Cyrille MAILHE (et Nadine DASQUE par procuration) ont voté pour ; Michèle CHAUVOT s'est abstenue.

Les raisons pour Michèle sont que les points ne sont pas suffisamment étayés par les documents nécessaires pour faire un choix en toute connaissance de cause. En séance, il a été fait observer au maire que ces décisions seraient beaucoup plus facilement prises si les propositions étaient soutenues par les textes légaux sur lesquelles elles se fondent. Il a été acté verbalement que ces points pouvaient être discutés avec le maire ou ses adjoints en se rendant en mairie préalablement aux conseils. Mais une fois encore, nous y reviendrons plus loin.

Pour Nadine et Cyrille, il s'agit encore d'une manifestation de confiance à l'égard des élus de la majorité. Il ne s'agit pas de remettre en cause une indemnité à laquelle l'employée peut prétendre. Reste à vérifier ce caractère « obligatoire » qui surprend et fera l'objet d'une analyse a posteriori, après les vacances. Et nous sommes bien tous d'accord pour dire que ce genre de décision nécessite impérativement le fondement légal sur lequel elle s'appuie.

A noter que lorsque le Fauga aura dépassé les 2 000 habitants, la commune sera contrainte de se doter d'un directeur général des services.

**7. La modification du POS :** Sur demande des autorités compétentes, la commune devait procéder à des aménagements de son POS au travers de la procédure de « modification simplifiée ». Nous avons eu droit en séance à une présentation du plan et des modifications qui allaient être apportées, notamment la suppression de l'emplacement réservé pour l'élargissement du chemin des Vignes et plus généralement de parcelles réservées à l'entretien des fossés que, finalement, il incombera aux riverains de revoir à cet effet.

Nous ne pouvons que suggérer auxdits riverains d'aller se renseigner en mairie puisque nous ne pouvons reproduire les plans ici. Si par ailleurs les Faugatiens étaient demandeurs, nous ferions en sorte de nous faire communiquer les informations pour les diffuser pour la connaissance de tous (ce qui était un axe fort de notre campagne).

Sans autre précision et en l'absence de documentation consultable au préalable, nous avons voté pour, encore en gage de confiance sur les éléments présentés en séance.

**8. Le point ajouté après édition et envoi de l'ordre du jour :** La modification des statuts du Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch. Le maire a lu les points modifiés, purement techniques. Nous n'avons rien trouvé à redire. Nous avons voté pour.

S'agissant de notre sentiment après ce conseil, nous souhaitons revenir sur l'absence de documentation qui caractérise ces réunions. Même si le maire nous invite à venir discuter avec lui avant les séances, cela ne remplace pas une documentation précise permettant aux élus de l'opposition de se faire une opinion concrète du point à débattre. Nous ne sommes pas opposés à venir. Mais nous ne nous satisferons pas de simples discussions.

Nous voici en fin de séance où le maire a pris un ton plus solennel pour revenir sur un sujet qui l'avait particulièrement chagriné : notre journal, distribué aux Faugatiens en début de mois de juillet.

Il a relevé 3 points qui pour lui étaient choquants et tout à fait anormaux :

1) Le fait que nous ayons marqué lors d'un de nos précédents comptes rendus (« chronique du 30 avril 2014 ») que « (...) nous avons désormais acquis la conviction que nous faisons bien parti de l'opposition (...) »

2) De la même façon, lors de l'avis suivant (« chronique du 20 juin 2014 »), s'agissant de l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet dernier, « le plus dur pour les Faugatiens sera de supporter la publicité et la musique inhérents à la diffusion »

3) Le fait, enfin, que soit mentionné dans le compte-rendu du CCAS du 28 mai 2014 qu'un repas était offert chaque année aux membres.

Sur ce dernier point, les élus de la majorité se sont montrés très sévères vis-à-vis de Michèle CHAUVOT qui par ailleurs pensait qu'il en était ainsi mais qui s'est peut-être montrée trop prompte à livrer l'information. Aussi, nous le rappelons bien fermement ici, le repas n'est pas offert et chacun s'acquitte du sien au restaurant de La Source. Michèle a fait amende honorable et s'est engagée à être plus vigilante à l'avenir.

Sur les deux premiers points, c'est Cyrille MAILHE qui a répondu :

1) Sur ce point précis, le maire nous a expliqué que nous faisons partie de l'opposition et qu'il était bien malheureux que nous nous en apercevions que maintenant. Il a réitéré qu'il considérait que pour autant il jugeait être très ouvert, bien plus que cela pouvait l'être dans certaines communes environnantes mais qu'il ne se sentait aucunement contraint de nous convier à ses réunions de travail avec son équipe et que pour lui c'était de droit qu'il agissait ainsi.

Nadine Dasque et Cyrille MAILHE : Dans son « discours d'investiture », la maire a annoncé à l'ensemble de la population qu'il souhaitait travailler avec l'opposition. Il a demandé en retour à ce que nous soyons constructifs. En terme de bonne volonté, nous avons voté très massivement pour les propositions faites au conseil, y compris et surtout sans réserve à tous les postes proposés pour les élus de la majorité.

En retour, nos propositions (exemple pour le vote des sénatoriales au précédent conseil) n'ont absolument pas fait l'unanimité.

Et sur le plan des commissions, aucune n'a été officiellement créée et nous n'avons donc jamais été conviés à donner un quelconque avis, ni à participer à une quelconque réunion.

Le maire a indiqué en retour qu'il avait créé dans les faits ces « commissions » sous forme de réunions de travail mais qu'il n'était pas obligé de nous y convier. J'ai donc rappelé à M. le maire que la jurisprudence récente du Conseil d'Etat (CE, 26 septembre 2012, n° 345568, C ne de Martigues) avait institué le principe selon lequel, pour les communes de plus de 3500 habitants, même si le maire créait ses commissions en déterminant librement le nombre de représentants, il fallait qu'il soit recherché « une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent ».

En l'occurrence, si M. ISAIA souhaite travailler avec les membres de l'opposition, absolument rien ne s'y oppose puisque pour les communes de plus de 3 500 habitants, cela relève de l'obligation.

M. PUIG a pris la parole pour dire que nous n'étions pas du tout constructifs depuis le départ. Je lui ai demandé un exemple de cette « inconstructivité ». Il a indiqué que nous avons voté contre l'augmentation de la PAC alors que nous semblions n'en avoir rien à dire lors de la présentation du budget.

Je lui ai répondu que nous avons été par principe contre tout ce qui était relatif au budget dans la mesure où c'est un traitement d'ensemble et que c'est un point fondamental de la divergence de point de vue qui nous oppose. Nous avons été contre toutes les augmentations où tout ce qui était relatif à l'indemnitaire des élus, en cohérence avec notre programme.

Je lui ai en outre indiqué que nous ne serions pas contre des points précis, en prenant par exemple un remboursement anticipé d'emprunt.

Pour information, lors du conseil municipal du 20 juin au cours duquel le vote de cette augmentation a eu lieu, il y avait 9 points à voir. Nous avons voté « pour » les 8 autres.

En conclusion, et conformément à ce qui a déjà été dit ici, le constat est que nous sommes l'opposition et nullement conviés à participer aux travaux de la mairie, ce qui ne semblait pas être le principe posé par le maire au départ.

2) Sur ce point, il s'agit d'un malentendu, le maire ayant mal interprété nos propos. Il a lu que nous critiquions l'organisation du feu d'artifice et les animations qui allaient avec. Or, la phrase, dans son contexte, était bien une pique à l'égard de TF1 qui exigeait, pour la diffusion de la finale de la coupe du monde, que la commune diffuse impérativement les pages de publicité, outre le mobilier qui devait être acheté pour l'occasion (visuels publicitaires), et ce, AVEC LE SON (même si ça venait à polluer les animations prévues par ailleurs).

M. PUIG nous a rassurés en nous indiquant qu'il avait compris ce que nous avons voulu exprimer.

Nous félicitons la municipalité pour l'organisation de la soirée et remercions tous les participants au vu des conditions climatiques de ce soir là.

Mais afin d'éviter un autre malentendu, les propos les plus susceptibles d'être mal compris dans ce compte rendu ont été affectés d'une balise hashtag\* idoine afin d'identifier leur caractère humoristique ou de second degré.

En tout dernier point, le maire a indiqué qu'il ferait une réponse à la présidente de l'association « L'avis du Fauga » s'agissant de la présence de celle-ci au forum prévu à la rentrée. Il n'a pas précisé plus son propos. Le conseil s'est clos sur ce point.

S'agissant de notre sentiment après ce conseil, nous souhaitons revenir sur l'absence de documentation qui caractérise ces réunions. Même si le maire nous invite à venir discuter avec lui avant les séances, cela ne remplace pas une documentation précise permettant aux élus de l'opposition de se faire une opinion concrète du point à débattre. Nous ne sommes pas opposés à venir. Mais nous ne nous satisferons pas de simples discussions.

Bien à vous,

Nadine Dasque, Michèle Chauvot, Cyrille Mailhé.

*\*Le hashtag est un mot-clé qui est associé à une information (ici un texte) et qui, permet dans les réseaux sociaux, de classer le même type d'information par la recherche du mot clé. Par extension, il est indicateur du ton à donner au propos.*